

St Paul Mag

LE MAGAZINE DES HABITANTS DE
ST PAUL-EN-PAREDS

n°45
édition
2022

St en Paul
areds
Commune à vivre



Le mot du Maire



© Paysd'herbiers 16/9e

Bientôt les Vacances

Une période que petits et grands attendent toujours avec impatience ! Temps de repos, de découverte, de festivités, de retrouvailles en famille ou entre amis.... Les vacances sont faites pour profiter de la vie !

Les **Jeunes Farfadets** ont ouvert le bal des réjouissances en nous offrant une programmation au TOP pour marquer les **20 ans de leur l'association !**

20 ans d'implication des jeunes St Paulais au service de la convivialité et de la culture dans notre commune ! MERCI à tous les jeunes bénévoles qui se sont investis pendant toutes ces années dans l'association et qui ont construit ENSEMBLE des événements festifs, devenus incontournables de la vie St Paulaise : la St Paul et le bal du 13 juillet notamment. On ne s'ennuie jamais avec les jeunes Farfadets, on fait la fête, mais on apprend aussi en grandissant, en perpétuant l'apprentissage de valeurs fortes, comme le bénévolat, l'implication, la responsabilité.... **BRAVO et MERCI les jeunes !**



Les **Farfadets Football** leur ont emboîté les pas pour **fêter les 50 ans du club...** et même un peu plus si on voulait être exact, puisque le **club a été créé en 1970 !** Encore une belle aventure St Paulaise, pour proposer aux jeunes de la commune de pratiquer du sport au plus près de chez eux. Les statuts déposés en Préfecture, pour créer l'association font apparaître des noms de famille bien connus à St Paul : Marcel Sourisseau, 1^{er} Président du Club, entouré de Messieurs Caillaud, Planchot, Poupin, Retailleau, Jeannière et Guicheteau ! Encore une belle aventure qui a réussi à se transmettre de génération en génération ! Un vrai travail d'équipe pour se donner les moyens d'avoir un, puis deux, terrains de foot, des vestiaires et une salle de convivialité... Autant de réalisations faites par les bénévoles, pour un intérêt commun. Et même après 50 ans... la relève est assurée et les projets foisonnent pour motiver les sportifs à donner le meilleur d'eux même sur le terrain et créer une image dynamique et accueillante du club ! **BRAVO et MERCI les farfadets Football!**

En janvier je vous annonçais la **mise en place d'équipements adaptés aux enfants et à la jeunesse !** Des espaces, de jeu et de vie, TRÈS attendus par tous, et faisant l'objet de demandes récurrentes dans les programmes des candidats aux élections du Conseil Municipal Enfants depuis des « lustres » ! Et bien en ce début d'été, les jeux pour enfants ont été installés dans l'espace vert à proximité du centre d'accueil Les Polichinelles et de la salle des fêtes. Et les travaux du city stade devraient démarrer en septembre à proximité du complexe sportif.

L'étude de notre centre bourg de demain prend plus de temps que prévu... Mais ce temps de réflexion est nécessaire, avant d'engager de grands travaux, avec un projet qui correspond aux besoins de la commune et de nos associations. Nous sommes donc en phase de consultation pour nous faire accompagner d'un paysagiste concepteur et d'un architecte pour bien définir notre projet et l'aménagement des espaces... Alors oui patience...

Je vous souhaite à tous un **Bel été !**
Prenez soin de vous... Amusez-vous!

Bénédicte GARDIN

Nous vous informons...

Affichage public



2 panneaux d'affichage libre, l'un situé au carrefour du château et l'autre en face la boulangerie, permettent l'affichage d'expression libre et d'information à caractère associatif se déroulant sur le territoire de la commune de Saint-Paul-en-Pareds. Ils ne sont pas destinés à recevoir les publicités commerciales ou des informations directionnels.

En dehors de ces emplacements, tout procédé d'affichage destiné à signaler ou à faire la publicité d'une animation, d'un produit ou d'une manifestation est interdite sur la commune de Saint-Paul-en-Pareds et sera considéré comme affichage sauvage. De plus, il est strictement interdit d'apposer son affichage sur les panneaux et poteaux de signalisation routière, les arbres, les poteaux électriques ainsi que les postes et transformateurs électriques, dans les espaces verts et le long de la voirie.

Retrouvez les arrêtés sur le site de la commune



Limitation de l'usage de l'eau

Afin de faire face aux conséquences de la sécheresse et aux risques de pénurie d'eau dans le département de la Vendée, il est nécessaire de limiter certains prélèvements et usages de l'eau en vue de préserver la santé publique, la salubrité publique, l'alimentation en eau potable, les écosystèmes aquatiques et globalement les ressources en eau. Par arrêté préfectoral, vous êtes informé de l'évolution des limitations ou restrictions sur l'usage de l'eau sur le territoire via :

- Le site de la commune <https://www.saintpaulenpareds.com/arrete-prefectoral-sur-lutilisation-deau-potable>
- Le panneau d'affichage à l'entrée de la Mairie
- Ou sur le site www.vendee.gouv.fr



Bruits de voisinage

Afin de garder de bonnes relations de voisinage et par respect pour l'entourage, des règles s'imposent à tous concernant les nuisances occasionnées par le bruit.

Selon l'arrêté préfectoral n°22/CAB/399 du 31 mai 2022, les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore :

- Effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, bétonnières, tronçonneuses, etc...) sont autorisées :
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
 - Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 - Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Pour les activités professionnelles et agricoles, vous pouvez vous référer à l'arrêté consultable sur le site de la commune : <https://www.saintpaulenpareds.com/les-bruits-de-voisinage/>

Nous vous rappelons qu'aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, de jour comme de nuit, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit du fait d'un tiers, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.



116 117. Un numéro à enregistrer et retenir ! Pourquoi ?

Vous le connaissez peut-être déjà, mais le 116 117 est LE numéro que vous pouvez composer partout dans les Pays de la Loire pour contacter un médecin de garde aux heures de fermeture des cabinets médicaux, c'est-à-dire tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi 12h et les jours fériés.

Aujourd'hui, le service s'enrichit avec l'ouverture d'un Centre de Soins Non-Programmés, qui va permettre de consulter un médecin généraliste aux Herbiers (au pôle Avicenne) en journée et pour un motif de consultation courant ne nécessitant pas un déplacement

aux urgences : une grippe, une gastro-entérite, une lombalgie... bref, un motif aigu relevant de la médecine générale.

Piloté par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Haut Bocage, qui regroupe les médecins et professionnels de santé des Communautés de communes du Pays des Herbiers, mais aussi du Pays de Mortagne, Pouzauges, de Chantonay, ce Centre est accessible à tous les habitants. Concrètement, si vous n'avez pas de médecin traitant ou que celui-ci n'est pas disponible et que votre demande est urgente : composez le 116 117 !

UN BESOIN URGENT DE CONSULTER UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE ?



116 117 COMMENT ÇA MARCHE ?



En appelant ce numéro, un opérateur vous répond et ouvre un dossier, il évalue la nature de l'appel et vous met en relation avec un **médecin**.

Une décision médicale est mise en oeuvre :



→ Prescription de médicaments en lien avec une pharmacie



→ Prise de RDV avec un **médecin généraliste** au Pôle AVICENNE aux Herbiers



→ Envoi d'un véhicule de secours si **URGENCE**

Les préventions de l'été



MARPA Les Lavandières.



SIGNALEMENT PERSONNES ISOLÉES

Vous avez besoin d'être accompagné ou vous connaissez des personnes âgées isolées qui pourraient être fragilisées pendant les périodes de canicule ?

Contactez les services de la Mairie
au **02 51 92 03 20**
mairie@saintpaulenpareds.fr

PLUiH : où en est-on ?

L'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 27 avril dernier. Etape majeure de la construction du projet, cet arrêt a lancé la phase administrative du PLUiH.

Dans quelques semaines, une enquête publique sera ouverte et comportera le dossier de PLUiH arrêté avec l'avis des personnes publiques associées et celui de l'autorité environnementale notamment. Lors de cette enquête publique, les habitants du Pays des Herbiers seront amenés à consulter le dossier et à formuler des remarques s'ils le jugent utile.

Une enquête publique, pourquoi ?

L'enquête publique est la seule procédure de participation qui permette au public de s'informer sur le projet et de formuler des observations auprès d'un tiers indépendant. Elle est conduite par un commissaire enquêteur ou commission d'enquête : indépendant(e) et impartial(e). Elle se distingue donc de la « concertation » qui était à l'initiative et organisée par la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Le projet soumis à enquête publique émane de la Communauté de communes et comprendra :

- des documents graphiques,
- divers documents explicatifs,
- les avis des personnes publiques associées,
- des registres d'enquête (dématérialisé et papier) destiné à recevoir les observations du public.

Son arrivée, qui peut sembler tardive dans le processus, ne

constitue pas un inconvénient. Au contraire, l'enquête publique présente l'avantage de porter sur un projet abouti et donc sans ambiguïté pour le public. L'enquête publique intéresse donc des citoyens qui ne se sont pas manifestés en amont, ou bien ceux qui l'ont fait et souhaitent un suivi. Sa complémentarité avec la phase amont assure la cohérence du processus global de participation.

À l'issue de la consultation, le commissaire enquêteur ou commission d'enquête rédigera d'une part, un rapport relatant le déroulement de l'enquête et analysant les observations et contre-propositions du public, et, d'autre part, des conclusions dans lesquelles il /elle donne son avis personnel et motivé sur le projet : qu'il soit favorable, défavorable ou avec des réserves.

Cette enquête publique se déroulera sur le territoire du Pays des Herbiers et des permanences sont prévues dans toutes les communes du **Lundi 5 septembre au vendredi 14 octobre.**

En plus du PLUiH, cette enquête publique unique portera également sur les plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine des Sites Patrimoniaux Remarquables de Mouchamps et des Herbiers, les périmètres délimités des abords (PDA) de Mesnard-la-Barotière, Mouchamps, Saint-Paul-en-Pareds et Vendrennes ainsi que sur le zonage d'assainissement.

Deux permanences auront lieu dans votre commune :

Salle du Conseil Municipal

- **Lundi 12 septembre de 9h-12h**
- **Jeudi 6 octobre de 14h à 17h**

Un nouveau portail pour les demandes d'urbanisme



Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Pays des Herbiers offre la possibilité, aux particuliers et aux professionnels, de transmettre les demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne : Permis de

construire, déclarations préalables, permis d'aménager, de démolir, certificats d'urbanisme ou encore déclarations d'intention d'aliéner.

Pour cela, il suffit de déposer votre dossier sur la plateforme : **<http://cartads.cc-paysdesherbiers.fr/guichet-unique>** que vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune dans l'onglet « Mairie » rubrique « Urbanisme » ou sur l'espace urbanisme du site du Pays des Herbiers.

Bien entendu, le dépôt du dossier papier est toujours possible en 4 ou 5 exemplaires selon si vous vous situez dans le périmètre de protection d'un monument historique ou pas.

Pour plus d'informations, le service urbanisme du Pays des Herbiers est à votre disposition au **02 51 91 29 80** ou par mail à **urbanisme@paysdesherbiers.fr**

Détection des bâtiments ou piscine non déclarés



© Freepik

Une optimisation du processus de détection des constructions ou aménagements non déclarés est mise en œuvre.

Dans ce cadre, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) recourt aux technologies innovantes d'intelligence artificielle et de valorisation des données pour lutter contre les anomalies constructives ou aménagement non déclarés au moyen d'un traitement par algorithme de prises de vue aériennes dénommé « Foncier innovant ».

Par la suite, un traitement informatique vérifie si les éléments détectés sur les images sont correctement imposés, un agent est chargé de contrôler toute anomalie.

En Vendée, territoire d'expérimentation de ce dispositif (sur la détection des piscines) des courriers ont été adressés ou vont être adressés aux propriétaires de piscines dont la situation ne serait pas en règle.

De plus, depuis le premier trimestre 2022, cette opération est élargie aux bâtiments non déclarés ou incorrectement imposés.

Les règles de bonne pratique

L'été arrive et vous avez hâte de faire du tri... Voici quelques conseils de bonne pratique

Une borne de collecte de vêtements est à votre disposition à l'entrée du parking de la salle polyvalente (place du Prieuré), à côté des colonnes à verres et à papiers.

- Collecte de vêtements : donner votre linge propre et sec, quel que soit son état, les vêtements peuvent être recyclés.
- Collecte des chaussures : elles s'attachent par paire.

Et tout doit être placé dans un sac fermé.



Adobe Stock | #243239385

Redevance incitative

Pour la gestion de vos déchets, vous devez vous munir d'une Tri-carte. Prenez rendez-vous au service redevance incitative, 9 rue de la Guerche aux Herbiers (derrière les Ateliers 19 et 20 du Parc des expositions), muni d'un justificatif de domicile et de votre avis d'imposition pour la composition du foyer. Le service vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 - Contact au **0 800 115 160** (appel gratuit) .



Horaires déchetterie

La Trébussonnière - 85500 Les Herbiers

Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi : 9h - 12h et 14h30 - 17h30

Mardi - Jeudi : 14h30 - 17h30

(autres déchetteries sur le site de la communauté des communes du pays des Herbiers :

<https://www.paysdesherbiers.fr/listes/les-decheteries/>



Nous vous rappelons que tous feux extérieurs sont interdits dans le département de la Vendée

La vie communale



POUR VOTRE COMMUNE & BOUTE EN ARRETS TRAIL
L'ÉPICERIE AMBULANTE
DES RUSTIERS (et alentours)



Depuis quelques mois, vous avez pu faire la connaissance de Marion dans sa roulotte Herbataise. Elle est présente :

- le mardi de 15h30 à 16h30 à la MARPA et de 16h45 à 19h00 sur le parking de la Mairie au côté de Gaétan avec son Truck'Pizza

• le mercredi matin de 9h à 13h sur le parking de la Mairie. Si vous ne l'avez pas déjà fait, n'hésitez pas à venir la rencontrer. Elle vend des produits locaux (pain – boucherie – charcuterie – crèmerie – etc...), des fruits et des légumes de saison.



Balade éco-sportive



Retour en images sur la balade éco-sportive du jeudi 23 juin.

Un résultat édifiant... Seulement 3km parcourus et 8.355 kg de déchets ramassés : mégots, plastiques, pots de fleurs, enjoliveur, fut de bière, pot en fonte...

Une première balade sur notre commune, avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée... dans le cadre de Terre de jeux 2024 et de la promotion du sport pour tous.



Conseil municipal des enfants

Le Conseil Municipal Enfants s'est retrouvé pour clôturer l'année 2021-2022 le vendredi 24 juin... Merci à tous pour leur participation active tout au long de l'année !

Petit retour en images pour se rappeler les nombreuses actions. Il reste à programmer la récolte des pommes de terre et l'inauguration du jardin de jeux pour enfants !



Cérémonie du 8 mai.



Plantation des pommes de terre.



Visite du patrimoine St Paulais.

Opération chèque'ados : saison 2



Face au succès de la première édition, le Pays des Herbiers renouvelle l'opération « chèque'ados » du mercredi 6 juillet au dimanche 6 novembre 2022.

Les jeunes âgés de 12 à 18 ans résidant sur l'une des 8 communes du Pays des Herbiers ont rendez-vous dans leur mairie, à partir du 06 juillet, pour venir retirer, sur présentation de justificatifs*, leur chèque.

Composés de réductions ou entrées gratuites, ces chèques sont valables chez les commerçants locaux. « Cette opération menée par le Pays des Herbiers est un bon moyen pour nos jeunes de maîtriser leur budget « sorties » et de les inciter à s'amuser et reprendre une vie sociale » explique Bénédicte Gardin, Vice-présidente du Pays des Herbiers en charge de la famille. « Ce chèque, financé par la Communauté de communes, est aussi un coup de pouce pour nos commerçants qui ont souffert financièrement pendant la pandémie ».

* Carte nationale d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois (ou attestation sur l'honneur des parents téléchargeable sur www.paysdesherbiers.fr)

En pratique :

Ce chèque comprend :

- **Une place gratuite** au Cinéma Grand Ecran
- **Un bon d'achat de 5€** pour l'achat d'un livre dans l'une de nos librairies partenaires : *Les Fringales Littéraires, Maison de la Presse, E.Leclerc Espace Culturel, Espace Culturel Hyper U*
- **Des réductions** pour Fun Bowling 85, le Centre aquatique Cap Vert et le parc de loisirs TEPACAP Vendée :
 - Bowling : 2€ de réduction pour l'achat d'une partie
 - Laser Game : 2€ de réduction pour l'achat d'une partie
 - Piscine : 2€ l'entrée
 - Accrobranche : 5€ de réduction pour une entrée Téparendu achetée

Ces bons sont à utiliser entre le 6 juillet et 6 novembre 2022.

Pour qui et où s'adresser ?

Les chèque'ados sont destinés aux 12-18 ans habitant l'une des 8 communes* du Pays des Herbiers.

Ce chèque est à retirer à partir du mercredi 06 juillet aux horaires d'ouverture de la mairie.

* *Beaupaire, Les Epesses, Les Herbiers, Mesnard-la-Barotière, Mouchamps, Saint-Mars-la-Réorthe, Saint-Paul-en-Pareds, Vendrennes*

Renseignements :

Pays des Herbiers

Pôle famille

02 51 66 82 27 ou famille@paysdesherbiers.fr

www.paysdesherbiers.fr

Opération « Argent de poche » : session d'été

Tu as 16 ou 17 ans et tu es Saint-Paulais ou de la Pillaudière ? Tu es à la recherche d'un petit boulot pour te faire de l'argent de poche ?

La commune te propose des demi-journées de missions citoyennes (petits travaux de peinture, entretien des locaux, entretien des espaces verts, nettoyage des espaces publics,...)

Quel est l'intérêt :

- Te donner la possibilité de te faire une première expérience professionnelle, de valoriser ton travail aux yeux des adultes ;
- De t'impliquer dans la vie communale et dans l'amélioration du cadre de vie ;
- De découvrir les missions d'une commune à travers le travail des agents.

N'hésite pas à t'inscrire très vite via le site de la commune pour les prochaines sessions :

- **Lundi 11 juillet de 13h30 à 17h00**
- **Mardi 12 juillet de 8h30 à 12h00**

**OPÉRATION ARGENT DE POCHE
SAINT PAUL EN PAREDS**

Tu as 16 ou 17 ans ?
Tu as envie de gagner un peu d'argent ?
Tu peux participer à des missions citoyennes pour ta commune !

**Demi-journées pendant le mois de juillet !
15€ la mission !**

Informations et Inscription
sur le site internet de la MAIRIE

Agenda des animations de l'été à Saint-Paul-en-Pareds



- **Bal du 13 juillet** organisée par Les Jeunes Farfadets le mercredi 13 juillet
- **Pique-nique de la Gerbe de l'amitié** le jeudi 4 août
- **Animation « Les noctambules »** organisée par l'office du tourisme du pays des Herbiers le jeudi 18 août
- **La Joséphine**, dimanche 9 octobre à la Roche-sur-Yon (pas de parcours sur la commune de Saint-Paul en Pareds)



Le guide des sorties du Pays des Herbiers

Disponible chez vos commerçants, à l'Office de Tourisme et dans les points i du Pays des Herbiers, le guide des sorties de l'été c'est plus de 208 événements de juin à septembre ! De juin à septembre, retrouvez des marchés, des spectacles, des visites, des randonnées et bien plus encore dans votre guide des sorties de l'été.



De juin à septembre, découvrez plus de 200 sorties au Pays des Herbiers !



Découvrez toute l'actualité, les infos pratiques sur notre site :

www.saintpaulenpareds.fr



Rejoignez-nous sur : www.facebook.com/saintpaulenpareds

MAIRIE 42 rue de l'Église • Tél. 02 51 92 03 20 • mairie@saintpaulenpareds.fr



HORAIRE D'OUVERTURE : du lundi au vendredi de 9h à 12h30